

N. 397 Acquisition de
Leuzin pour voirie

Sous le cache de travaux d'aménagement de la rue de secours, le propriétaire fait connaître au conseil que M. Henry Jaquet, conseil a cédé du terrain, à démolir et remonter un mur pour mise à l'échiquement, moyennant une indemnité de 48/0^f.

n. 4370. 24. 72

du P. 54 12. 5. 72

Le C^o, accepte la somme de 47^{fr} de terrain, en façade sur rue, selon esquisse cadastrale, prend acte de la démolition du mur et le propriétaire et se reconstruit à l'échiquement aux soins du propriétaire, moyennant le versement d'1 ind^e de 48/0^f.